

le petit repère

magazine de la cité des associations
| janvier 2023 | n° 86



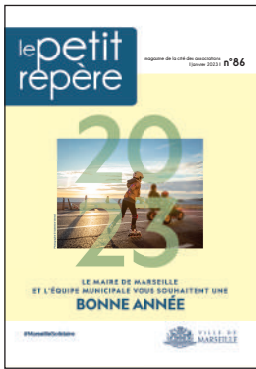
Photographe © Valentine Vermeil

LE MAIRE DE MARSEILLE
ET L'ÉQUIPE MUNICIPALE VOUS SOUHAITENT UNE
BONNE ANNÉE

#MarseilleSolidaire



VILLE DE
MARSEILLE



SOMMAIRE



LE MOT DU MAIRE	»02
ÉDITO	»03
VIVACITÉ 2022	»04
VIVACITÉ 2022	»05
CONFÉRENCE ET ATELIERS D'ÉCHANGES	»06
CONFÉRENCE ET ATELIERS D'ÉCHANGES	»07
LE PORTAIL DES SUBVENTIONS	»08
REMISE DES PASSEPORTS BÉNÉVOLES	»09
REMISE DES TROPHÉES DE L'ENGAGEMENT	»10
REMISE DES TROPHÉES DE L'ENGAGEMENT	»11
ARTHICELEST	»12
KURMA YOGA	»12
LES BLOUSES ROSES	»13
ASSISTANCE FAMILIALE	»14
DEP'AGIR, DÉPRESSION AGISSONS	»15
KI AÏKIDO DU SUD-EST	»16
PICTUR'MUSIC	»16
SCRIBAE PROVENCE	»16
RÊVE DE SOLEIL MOSAÏQUE	»17
ADEYS	»18
LE CLUB TOASTMASTERS MARSEILLE	»19
SSRP (SPORT SANTÉ DES RETRAITÉS PROVENÇAUX)	»19
TRÉSOR DE NATURE	»20
ADPFU	»20
AFRICUM-VITAE	»21
WABUZ'ARTS COMPAGNIE	»21
FICHE TECHNIQUE: COMMENT RÉAGIR EN CAS DE COMPORTEMENTS SEXISTES ?	»22
FICHE TECHNIQUE: COMMENT RÉAGIR EN CAS DE COMPORTEMENTS SEXISTES ?	»23
FICHE TECHNIQUE: L'ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTS VALORISÉ DANS LEUR CURSUS	»24
FICHE TECHNIQUE: SOUTENIR DES PROJETS CONTRIBUANT À UN AVENIR DURABLE	»25
FICHE TECHNIQUE: BÉNÉVOLAT : ATTENTION À LA REQUALIFICATION EN SALARIAT !	»26
FICHE TECHNIQUE: BÉNÉVOLAT : ATTENTION À LA REQUALIFICATION EN SALARIAT !	»27
AGENDA	»28

Marseille est une ville de solidarité, de partage et de fraternité. Depuis sa fondation il y a 2600 ans, elle s'est maintenue au travers des siècles grâce à la force de ses habitants qui ont su s'organiser pour écrire ensemble leur histoire commune.

Si aujourd'hui nous sommes la ville du pays qui compte le plus d'associations, c'est que les Marseillais connaissent la force du collectif, et l'impérieuse nécessité, pour construire une société, de créer des cadres d'actions solidaires pour construire des moments de vie pour les Marseillaises et les Marseillais qui veulent se retrouver.

L'année 2022 a encore été l'occasion pour les milliers d'associations marseillaises de donner du sens à leur engagement et de mener des projets de plus en plus ambitieux. Cette année a été celle des changements et des réussites ; pour la première fois, le festival des associations Vivacité s'est tenu sur le Vieux-Port, au cœur de la Ville, pour offrir aux associations marseillaises une journée d'animations et les mettre en valeur. Les visiteurs ont été au rendez-vous, et nous voulons faire mieux encore en 2023.

Pour les fêtes, les différentes structures ont pu se succéder pour faire connaître leur action sur le stand de la cité des associations au marché de Noël, tout au long du mois de décembre. Ventes solidaires, campagnes d'adhésions, animations ; nous sommes fiers d'avoir pu constater la grande diversité des actions menées par le tissu associatif marseillais, à l'occasion de ce moment de convivialité.

C'est une fierté pour Marseille de pouvoir travailler en bonne intelligence avec la foisonnante fourmilière des collectifs marseillais, qui donnent à l'engagement ses plus belles lettres de noblesse au quotidien. Chaque jour, c'est près d'un marseillais sur cinq qui donne de son temps et de son énergie au profit d'un projet collectif ; cela renforce cette conviction que notre ville est un cœur battant de l'entraide et de la fraternité.

C'est avec beaucoup d'honneur que je souhaite adresser aujourd'hui mes vœux les plus sincères à vous toutes et à vous tous qui êtes les artisans au quotidien de la ville plus juste et plus solidaire que nous voulons construire. Que 2023 soit une année faite d'aboutissements et de réussites, dans vos projets et dans vos envies.

Benoît PAYAN
Maire de Marseille

ERRATUM

Dans le petit repère n° 85 de septembre 2022, nous n'avons pas mis les bonnes coordonnées pour l'association l'Escapade de Shaheen à la page 23 du magazine.

Voici le bon contact :

guytaine@assoshaheen.fr - assoshaheen.fr



Mesdames et Messieurs les présidents,
les représentants, les salariés et les bénévoles d'associations,
Je veux tout d'abord vous souhaiter une excellente année 2023, riche de satisfactions pour vous-mêmes, vos proches, celles et ceux qui vous sont chers, sans oublier la réussite de vos projets personnels, professionnels, et bien évidemment associatifs.
Depuis 2020, par la plus belle des délégations que Monsieur le Maire m'a confiée, La Vie Associative, j'ai le plaisir de vous rencontrer, découvrir vos activités, partager des expériences aux quatre coins de la Ville. Ma seule volonté est de coconstruire à vos côtés une politique publique qui vous ressemble.
En 2023, notre municipalité a engagé des actions en votre faveur afin que vous puissiez retrouver la place capitale qui est la vôtre dans notre société. Le travail ne fait que commencer, nos objectifs sont clairs : conseiller, former, accompagner, et promouvoir.
Afin de mieux connaître vos besoins, nous voulons lancer cette année l'Observatoire de la Vie Associative Marseillaise. J'espère pouvoir compter sur vos expériences afin que nous puissions atteindre nos objectifs ensemble.
J'ai le plaisir de vous annoncer que la Cité des Associations va prochainement changer de nom pour se nommer la «Maison des Associations».
Ce changement n'est pas anodin car cet équipement municipal est votre Maison et j'aimerais qu'il puisse devenir votre résidence secondaire. D'autres changements vont être mis en place au sein de la Maison des Associations en la rendant plus accessible à toutes et à tous, vous qui portez des projets associatifs. Nous souhaitons une mise à disposition des locaux plus étendue pour répondre à vos attentes.
Nous travaillons également sur des projets d'antennes de la Maison des Associations afin de se rapprocher des territoires éloignés et de rétablir un équilibre de développement à destination de toutes les Marseillaises et les Marseillais.
Je crois profondément que vos actions quotidiennes font rayonner Marseille par la diversité des projets que vous portez et par l'ingéniosité dont vous faites preuve au quotidien. C'est pour cela que je souhaite favoriser les rencontres inter-associatives, que ce soit sur l'espace public ou au sein d'équipements municipaux.
Avec les services de la Ville de Marseille, nous allons lancer dans les semaines à venir, en ma présence, tous les premiers mercredis du mois à 18h00, les Blabla'Asso. Il s'agit de discussions autour d'un apéro avec des associations agissant dans différents domaines, avec pour objectifs de faciliter les rencontres et créer une réelle synergie associative. Un moment convivial qui permettra d'échanger sur le futur de notre ville si chère à notre cœur.
Je me tiens également à votre disposition tout au long de l'année pour venir à votre rencontre, ou vous recevoir, et vous pouvez compter sur mon soutien indéfectible dans le développement de vos projets.
Que 2023 soit l'année du tissu associatif marseillais !

Ahmed HEDDADI

Adjoint au Maire
en charge du lien social, de la vie associative,
des centres sociaux, du bel âge et de l'animation urbaine.



Vivacité sur le Vieux-Port l'avis des associations



Vivacité sur le vieux port est une excellente idée !
Nous reviendrons l'année prochaine.
Merci !

Les mots Voyageurs



Rien à dire, c'est une belle manifestation

AVARAP



Continuez à faire vivre cet événement !

La Maison basque de Marseille



Très belle organisation et lieu au TOP! Merci !

ACCI



Bravo pour cette belle fête !

Coccinelle du rire



Super idée de le faire sur le Vieux-Port.

Cœur de cagoles

Merci à toute l'équipe pour l'organisation !

GEMPPi



Très bonne organisation et les staffs accueils au top !

AOI sora cosplay



C'était parfait cette année. Les touristes par leurs témoignages ont fait rayonner l'énergie et l'ambiance qui régnait sur le Vieux-Port.

VIVACITÉ 11 SEPTEMBRE 2022 SUR LE VIEUX PORT



Bravo et merci à la cité des associations !
Manifestation intéressante dans le sens où l'on découvre d'autres associations avec lesquelles on peut échanger, et où on se fait connaître. Merci.

SOLEA - FLAMENCO

L'organisation était super : accueil, envoi des plans à l'avance, café, toilettes...

Mouvement du nid

Journée très festive, bravo très bonne organisation, à l'année prochaine avec impatience.

SSRP

© Photos - Ville de Marseille



Conférence du 23 novembre 2022 des semaines de l'engagement

Ce 1^{er} BLABL'Asso a été organisé en partenariat avec La Ligue de l'enseignement, Probonolab et la DDJSCS. Il a permis aux personnes présentes d'échanger autour de l'engagement associatif et du bénévolat sur 3 thématiques

- L'accueil des bénévoles
- Pourquoi je m'engage ?
- Et l'accueil des jeunes.



décrit par Marcel Mauss ; le donneur a une forme de prestige ou d'honneur dans le fait de savoir-donner, quant au receveur il doit d'abord savoir-recevoir et doit ensuite savoir-rendre à d'autres « un équivalent » de ce qu'il a reçu. Le bénévolat met également en avant la notion de réciprocité ; les bénévoles marseillais l'expriment ainsi, comment « on apprend d'eux », comment on partage des compétences avec ces nouveaux bénévoles, « de manière à ce que chacun puisse trouver sa place ». L'objectif est clair : comment les rendre acteur de leur engagement.

Donner envie d'aller plus loin

Nos responsables associatifs révèlent que l'enjeu d'accueillir de nouveaux bénévoles dans leur structure est également de leur donner la possibilité de se développer dans ses connaissances et dans ses compétences.

Dans tous les cas de figure, cela demande aux responsables associatifs d'être dans une démarche active puisqu'il y a en réalité beaucoup de choix et de possibilités. Être à l'écoute est un des facteurs clés d'un bon accueil de bénévoles. Les outils, s'il y en a mis en place, peuvent être de bons supports d'intégration s'ils sont accompagnés bien sûr par une présence humaine et chaleureuse. L'essentiel étant d'apporter un cadre bienveillant aux nouveaux bénévoles afin d'arriver à créer un sentiment d'appartenance et dans un objectif à plus long terme de fidélisation.

Accueil des bénévoles

- recueil des bonnes pratiques dans les associations marseillaises.

Accueillir, accompagner

Mobilisation ponctuelle de bénévoles : susciter l'envie de rejoindre l'équipe de bénévoles de l'association ; « c'est souvent du bouche-à-oreille », dans un esprit de bienveillance, en lien avec les valeurs portées par l'association.

Des pistes pour intégrer les nouveaux bénévoles :

- Faire faire une visite de l'association, présenter les autres bénévoles, les actions développées
- Présenter les raisons de l'existence de

l'association, son projet associatif

- Fiche de présentation pour accueillir les bénévoles
- Réunion sous forme de moments conviviaux (buffet partagé par exemple) pour apprendre à se connaître de manière informelle
- Entretien à chaque arrivée d'un bénévole
- Processus d'intégration, livret d'accueil
- Formation préalable
- Parrain ou référent
- Mise en place d'une charte
- etc.

Un véritable échange

Le bénévolat repose sur un système d'échanges « **donner/recevoir/rendre** »



Tour de table « Pourquoi s'engager ? » :

- Rapport aux autres/moyen d'intégration et de sociabilisation
- Solidarité
- Lien avec notre histoire
- Besoin d'être utile et d'être responsabilisé
- Construire un autre monde
- Se constituer un réseau
- Partager ses compétences
- Pour les jeunes: sortir de leur milieu, découvrir le monde et la culture, développer des projets, donner l'exemple!

Exemple d'action pour inciter les jeunes à s'engager :

L'auto-école ADEYS est une auto-école sociale pour les 18-25 ans. En contrepartie d'un coût moins élevé sur l'accompagnement à la conduite, les jeunes doivent s'investir dans des structures associatives (avec un cadre et une durée précise d'engagement).

Quelles sont les bonnes pratiques pour inciter les personnes à s'engager ?

- Mettre en place une formation pour accompagner l'engagement dans la structure (rappel des valeurs, sensibilisation, signature d'une charte

d'engagement...)

- Avoir des « fiches de poste » précises pour les bénévoles, pour que leur rôle soit clair et éviter le flou
- Avoir des « fiches outils »
- Être présent sur des grands événements là où sont les jeunes (stand dans les quartiers etc.)
- Avoir des temps collectifs (ex : tous les 2/3 mois) avec les bénévoles
- Avoir des temps individuels avec les bénévoles, pour connaître la raison pour laquelle ils s'engagent, leurs objectifs et leurs envies d'évolution
- Favoriser la transmission et l'apprentissage
- Valoriser l'engagement et les compétences développées par les bénévoles
- Commencer progressivement avec des petites missions pour que le bénévole puisse se rendre compte de l'investissement qu'il a de disponible en fonction de sa vie pro et perso

Ressources :

- L'étude « La France Bénévole : évolutions et perspectives » par Recherches & Solidarités (2022) - <https://recherches-solidarites.org/wp-content/uploads/2022/03/LFB-etude-24-05-2022.pdf>
- Le baromètre DJEPVA sur la jeunesse par l'INJEP (2021) -

<https://injep.fr/publication/barometre-djepva-sur-la-jeunesse-2021/>

- L'article « Comment attirer les jeunes dans une association ? » d'HelloAsso - <https://www.helloasso.com/blog/comment-attirer-les-jeunes-dans-une-association/>
- Le guide « Être jeune et s'engager dans la vie associative » de France Bénévolat <https://www.francebenevolat.org/document-ation/guide-etre-jeune-et-s-engager-dans-la-vie-associative-benevolat-des-mineurs>
- L'e-book « Guide de l'engagement des jeunes » de E-Graine - <https://www.e-graine.org/le-guide-de-lengagement-des-jeunes/>
- Le site du gouvernement dédié aux associations
- <https://www.associations.gouv.fr/dans-une-association-en-france-ou-a-l-etranger.html>
- La plateforme JobReady pour accompagner vos jeunes dans la valorisation de leurs compétences (avec remise d'un Passeport Engagement)
- <https://www.jobready.fr/>
- <https://staging.jobready.fr/passeport-engagement>

Le portail de demande de subventions ouvert du 7 novembre 2022 au 15 septembre 2023



Le 29 novembre 2022 a eu lieu à la Cité des associations la présentation du Guichet unique des demandes de subvention, dans le cadre de l'ouverture de la Campagne de subventionnement 2023.

Ce moment fut l'occasion d'échanger sur les modalités de dépôt des demandes.

Pour ceux qui n'auraient pas pu y assister, en voici un résumé.

À quelles dates les associations peuvent-elles déposer une demande ?

Cette année, la campagne de subvention est ouverte du 7 novembre 2022 au 15 septembre 2023, en continue pour l'ensemble des dispositifs.

Les associations peuvent prendre connaissance des différentes thématiques en téléchargeant le calendrier sur le portail des demandes de subventions :

<https://eservices.marseille.fr/portailSubventions/>

Qu'est-ce qu'une subvention ?

Pour rappel « Constituent des subventions [...] les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives [...], justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire » (Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014).

Il existe trois catégories de demandes pour :

- La réalisation d'une **ACTION** spécifique attribuée pour la réalisation d'un projet en particulier

- La réalisation d'un projet d'**INVESTISSEMENT** allouées pour l'acquisition de biens ou matériels qui seront utilisés sur plusieurs exercices

- La contribution au financement global de la structure, à son **FONCTIONNEMENT** notamment pour couvrir les charges non répartissables sur les actions

Comment puis-je déposer une demande ?

L'ensemble des demandes sont à déposer sur le portail :

1^{er} étape : créer un compte sur le portail dédié de la Ville :

www.marseilleservices.fr/portailSubvention

2^e étape : faire une demande de votre code de rattachement par courriel :

guichetdemandesubvention@marseille.fr en joignant une fiche INSEE récente le récépissé de création, la publication au JO.

3^e étape après réception du code (identifiant unique de l'association), se rendre sur le portail « Mon association », « Représentants » pour inscrire tous les membres du bureau.

4^e étape : rattacher l'ensemble des documents obligatoires à la demande dans

« mon association », « mes pièces permanentes ».

- **5^e étape :** aller dans « mes demandes », déposer une demande, joindre le Formulaire unique, noter le numéro de la demande. Les dossiers incomplets ne pourront être instruits.

Quel est le parcours de la demande de subvention ?

Après le dépôt sur le portail, la demande est analysée par le Guichet unique, avec un contrôle de la complétude, juridique et financier de la structure. Il est ensuite transmis au service opérationnel, qui va analyser l'opportunité et le montant de la demande en lien avec l'élu référent. La demande retenue fait ensuite l'objet d'une approbation en Conseil municipal. L'association doit alors signer une convention (dès le premier euro subventionné), puis un mandat de paiement est émis. Un contrôle de l'usage des deniers publics est ensuite effectué par les services de la Ville de Marseille.

Pour plus d'informations :
guichetdemandesubvention@marseille.fr



Soirée de présentation et remise des Passeports Bénévoles Le Jeudi 1^{er} décembre 2022 à la Cité des Associations



La Ville de Marseille souhaite valoriser et remercier les jeunes bénévoles engagés dans l'action associative marseillaise.

Plus de 150 personnes ont participé à cette soirée.

L'association France Bénévolat a introduit la soirée avec une présentation du passeport bénévole (intérêt, enjeux et modalités d'utilisation).

En quelques mots le passeport bénévole c'est quoi ?
« JE SUIS BÉNÉVOLE... À QUOI ME SERT LE PASSEPORT BÉNÉVOLE ? »

Vous faites du bénévolat ou vous en avez fait dans le passé. Toutes vos missions seront définies et vos responsabilités précisées au sein de chaque association. En effet, les connaissances et les savoir-faire acquis au titre des missions bénévoles peuvent être valorisés dans la perspective d'une candidature à un emploi salarié ».

Monsieur Ahmed HEDDADI, Adjoint au Maire, a remis 145 passeports aux jeunes (tranche d'âge 7 ans à 25 ans) engagés dans les associations marseillaises.

Lors de cette soirée, un tirage au sort a été réalisé afin de récompenser les 40 Bénévoles de tout âge qui œuvrent toute l'année, dans l'ombre, au sein des associations marseillaises.



6 décembre 2022

Cérémonie de remise des trophées de l'engagement aux bénévoles du tissu associatif marseillais



Entraide, prévention, action sociale, solidarité... sont autant de thématiques qui sont au cœur des bénévoles du tissu associatif marseillais. Faire preuve de bienveillance et de compassion envers les autres. Aider doit avant tout être un acte d'humilité.

Monsieur HEDDADI a remis le trophée de l'engagement, en salle Bailli de Suffren à l'hôtel de Ville, aux bénévoles tirés au sort lors de la soirée du jeudi 1er décembre. Cette soirée a été riche d'émotions, de partage et de convivialité.

Monsieur Ahmed HEDDADI a remis le trophée de l'engagement à :

- 10 bénévoles engagés au sein de la cellule Marseille bénévole. Ces bénévoles orientent et accueillent des Marseillais lors d'événements organisés sur le territoire marseillais.
- 14 bénévoles associatifs qui œuvrent dans les associations marseillaises
- 16 jeunes engagés de moins de 25 ans.

Cette soirée a été riche d'émotions, de partage et de convivialité.

Parmi les associations

Unicef

Fondée en 1946 par les Nations unies, l'UNICEF ou Fonds des Nations unies pour l'enfance se mobilise pour améliorer la condition des enfants dans le monde. À Marseille, les jeunes ambassadeurs se mobilisent pour sensibiliser les enfants et les jeunes à la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Par le biais d'actions éducatives, de rencontres et de discussions dans des établissements scolaires, des centres sociaux...

Nos jeunes bénévoles encouragent tous ceux et celles qui le souhaitent à s'engager auprès de l'UNICEF pour réaliser des actions en prenant part à un projet solidaire et associatif.

Pour plus d'informations concernant nos actions sur Marseille : unicef13@unicef.fr
Nous suivre sur instagram : [unicef_alpes_provence](https://www.instagram.com/unicef_alpes_provence)

JOURNÉES DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF





L'association a été créée il y a 6 ans, le 13 sept. 2016 sous le nom de « CENTRE ARTISTIQUE DANS'ARTHICELEST » et se nomme aujourd'hui Centre ARThiCELEST. Elle est régie par la loi du 1er juillet 1901. Le centre artistique a son siège social dans le cinquième arrondissement de Marseille, dans le quartier Blancarde, au boulevard Chave.

L'Association ARThiCELEST a pour objet de : faire de l'art et de la culture un levier de l'épanouissement et de l'émancipation de tous les publics et ce par tous moyens. Elle comprend différents pôles : l'insertion professionnelle, la formation artistique des animateurs, l'accueil de loisirs, les ateliers pédagogiques artistiques pluridisciplinaires.

L'initiative de créer cette association a été prise pour faciliter le partenariat établi avec les écoles et les centres sociaux en tant que prestataire de services artistiques (danse, musique, art plastique et comédie musicale). Aujourd'hui le projet est de toujours travailler en partenariat avec les centres sociaux et les écoles mais en accentuant un peu sur la proposition de formations pédagogiques.

Sa vision est :

d'être le centre pédagogique artistique référent de formation artistique d'animateurs qualifiés, d'accompagnement et d'accueil des publics, des écoles et des publics du milieu socio culturel, artistique et autre dans la région Sud PACA.

Les valeurs de l'association

La dignité humaine, la charité, l'unité et le respect.

Les grands axes d'actions de l'association sont :

Former

Former des animateurs artistiques qualifiés pour répondre aux besoins des accueils de loisirs tous publics. C'est une mission dans le sens où chaque apprenant sera invité à s'investir dans les formats proposés pour repartir avec un savoir-faire d'excellence. Proposer et co-construire avec les professeurs des établissements scolaires, des ateliers pédagogiques artistiques dans le but de rendre plus ludiques les cours et matières, par le biais de l'art et la culture, pour une meilleure compréhension et assimilation par les jeunes ados et les adultes.

Accompagner

Prendre en compte l'individu et l'emmener dans une stabilité mentale, physique, etc.

Accueillir

Proposer des activités pédagogiques, éducatives à thèmes, à partir de la commande d'un groupe de loisirs, d'un organisme social ou d'un individu.

THIBAUT Myrène

plus d'info
06 68 85 17 67

KURMA YOGA



"Le yoga est un outil qui m'aide dans la vie de tous les jours"

L'association KURMA YOGA enseigne un yoga fondé sur la méthode de Yoga Iyengar. Cette méthode vise à sentir et prendre conscience de son corps au moyen de postures qui, associées à la respiration,

apaisent le mental et favorisent la paix intérieure. La technique, à la fois méthodique et précise, place la verticalité et l'alignement du corps au centre, dans le respect de l'anatomie et des possibilités de chacun.

Les cours sont dispensés par Kim, professeure de yoga diplômée de l'Institut BKS Iyengar et de l'École Provençale de Yoga: Dans un premier temps nous apprenons une base technique. C'est un peu comme les gammes de piano. Une fois que le pianiste a appris cette base, il peut faire une belle musique. Le yogi, pratiquant les postures suivant des indications précises, va pouvoir ressentir et explorer son corps. Il va pouvoir prendre conscience de son état intérieur. Ceci se fait sans jugement sur soi-même, sans se dévaloriser ou s'enorgueillir, sans se comparer avec les autres. Quand les jugements s'arrêtent, la "paix intérieure" peut s'installer. À partir de cet état, les frontières s'ouvrent, celles qui nous limitent dans l'exploration de nos possibilités. On se connecte avec son intérieur et "l'agitation du mental" s'arrête.

plus d'info
07 67 31 63 03 - contact.kurmayoga@gmail.com



Aidez-nous à mettre du rose dans la vie des petits et des grands
Grâce à vos dons, nous pourrions recruter et former de nouveaux bénévoles, acheter du matériel et offrir des spectacles aux enfants et aux aînés.

Historique de l'association

L'Association "**Animation Loisirs à l'Hôpital**" - anciennement "**Réadaptation par le Travail et les Loisirs**" - a été créée par Madame Marguerite Perrin, assistante sociale très engagée dans le scoutisme au niveau national. Avant la guerre 1940, ayant eu l'occasion de visiter de jeunes tuberculeux dans les préventoriums, elle avait été frappée par leur isolement et leur inactivité. Elle organisera pour eux des activités diverses et une formation pouvant leur donner par la suite des débouchés sur des petits métiers de type artisanal et ainsi leur procurer une aide financière... Puis, les services pédiatriques, d'adultes et de personnes âgées ont aussi fait appel à l'Association pour distraire les malades et être à leur écoute.

En 1967, l'Association est reconnue d'utilité publique et d'intérêt général. Elle est agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. **En 1991**, le nom de l'Association devient "**Animation Loisirs à l'Hôpital**" ou **ALH**.

L'Association est à l'initiative de la création de la "**Charte des Associations de Bénévoles à l'Hôpital**" diffusée par le Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité.

En 2004, l'Association prend le nom de "**Les Blouses Roses/ALH**". Elle est

lauréate de la "Grande Cause Nationale de la Fraternité".

En 2007, la styliste Agatha Ruiz de la Prada crée et nous offre le modèle unique de notre Blouse Rose.

Qui sommes-nous ?

L'association "Les Blouses Roses" est présente depuis plus de 60 ans à Marseille et Aubagne. Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1967 et également agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Nous sommes présentes auprès des enfants hospitalisés dans la plupart des hôpitaux de Marseille, mais aussi auprès d'adultes et de personnes âgées en maisons de retraite.

L'association a pour mission d'être à l'écoute de chacun et de distraire les malades par des activités ludiques, créatives ou artistiques.

La charte des Blouses Roses

La Blouse Rose est un bénévole qui s'engage à être présent dans un service hospitalier, une maison de retraite ou autre lieu avec régularité.

La Blouse Rose fait partie d'une association nationale apolitique et non confessionnelle. Elle porte une blouse rose fuchsia et un badge sur les lieux de son action. Elle

respecte les valeurs et les choix portés par l'association.

La Blouse Rose intervient auprès des malades. Elle est tenue au secret professionnel et à la confidentialité.

La Blouse Rose doit respecter le travail du personnel et ne pas intervenir dans son action. Elle doit respecter le règlement de l'hôpital ou de la maison de retraite.

La Blouse Rose propose avec son équipe une animation ludique et créative afin de distraire les malades et les personnes âgées. Pour cela, elle doit se former sur les plans manuel et psychologique.

La Blouse Rose ne s'impose pas, elle respecte l'intimité et la personnalité du malade. Elle est responsable de ses actes.

La Blouse Rose apporte sourire et légèreté dans sa relation d'aide aux malades.

La Blouse Rose agit en bonne entente avec les autres associations intervenant dans le même établissement.

Rejoignez-nous ! Parce que grands ou petits, ils ont besoin de vous !

Si vous souhaitez devenir bénévole dans notre association :

- Vous pouvez prendre contact par mail
- Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone : 07 71 75 70 16

Rejoignez-nous et devenez bénévole !

Pour que les lieux de soins deviennent également des lieux de vie.

Déjà 1 million de bénéficiaires,
600 établissements de santé,
5000 bénévoles...

Les Blouses Roses donnent de la joie et du bonheur à tous les âges de la vie :

aux tous petits en les maternant et en chantant, **aux enfants** en jouant avec eux, en proposant des activités et en stimulant leur imaginaire, **aux adolescents** en échangeant et en faisant des jeux adaptés, **aux adultes** en créant un dialogue et une relation via des activités créatives, **aux anciens** en écoutant, réconfortant et en apportant une présence.

Les valeurs des Blouses Roses

L'engagement - La disponibilité - L'écoute
Le partage

Les Blouses Roses Comité de Marseille
Hôpital de la Timone - 264, rue St-Pierre
13385 Marseille Cedex 5

plus d'info
04 91 38 50 34
lesblousesrosesmarseille@orange.fr lesblousesroses.asso.fr



Assistance Familiale est une association Loi 1901 forte de ses 30 ans d'existence.

Elle propose ses services aux personnes du bel âge, en situation de handicap ou actives à Marseille et ses alentours.

Nos partenaires sont nombreux à nous faire confiance :

le Conseil Départemental, la Sécurité Sociale, la MDPH et les caisses de retraite (ENIM, CNRACL, MSA, CNMSS, CAVIMAC, CNIÉG et la CARSAT dont nous avons été nommés Évaluateurs depuis 2022).

Nous offrons un service prestataire et mandataire, regroupant à ce jour une équipe administrative composée de 15 collaborateurs, 250 salariés et plus de 1 100 bénéficiaires.

Notre équipe pluridisciplinaire est à l'écoute, réactive et investie.

Elle évalue les besoins et attentes afin d'apporter une réponse adaptée.

Notre engagement quotidien qui place nos bénéficiaires au cœur de nos préoccupations, consiste à proposer une prise en charge qualitative de leurs besoins pour leur apporter soin, confort, et sérénité.

Nos valeurs telles que :

- solidarité,
- engagement,
- bienveillance
- et hospitalité sont les piliers de l'association

Les interventions possibles sont variées :

- travaux ménagers,
- garde malade,
- aide aux transferts,
- soutien moral
- accompagnement véhiculé (pour courses ou sorties),
- petit bricolage/jardinage,
- ou encore préparation de repas.

Ces années d'expérience font de cette association une adresse incontournable pour ceux souhaitant allier bienveillance et professionnalisme.

Quelques témoignages recueillis parlent d'eux-mêmes :

Mme D : « *Mon aide à domicile fait de l'excellent travail malgré sa jeunesse. Elle est très efficace et investie. J'apprécie fortement sa personnalité et son enthousiasme.* »

Mme A : « *Mon intervenante est très humaine, le travail est bien fait. Elle sait prendre des initiatives. À mon égard elle fait preuve d'écoute et de gentillesse. J'étais réticente à cette mise en place, mais à ce jour je ne pourrais me passer de son travail.* »

Notre équipe de professionnels possède une solide expérience ainsi que des formations et des diplômes dans le domaine médico-social.

ASSISTANCE FAMILIALE

Assistance Familiale est une association spécialisée dans l'aide à domicile.

Aide à la réalisation des tâches quotidiennes

Aide au maintien de la vie sociale

Aide aux actes essentiels de la vie courante

Aide à la tenue des prises de rendez-vous médicaux, administratifs, amicaux

Nous proposons une large gamme de services à la personne afin que vous puissiez mieux vivre votre quotidien.

Possibilité d'intervention : 7j/7 (de jour comme de nuit).



Plein phare sur Laure
Ancienneté : 28 ans

En trois mots, comment décririez-vous votre rôle ?

Aide, Joie et Partage
Nous apportons un petit plus chaque jour auprès des bénéficiaires où nous sommes souvent la seule visite.

Qu'est-ce que vous préférez dans votre travail ?

Accompagner les personnes, apporter un soutien et être là !
Le soutien psychologique reste l'élément essentiel au bien-être du bénéficiaire.

Quels conseils donneriez-vous aux nouvelles recrues ?

Être à l'heure reste la base du respect entre l'association, le bénéficiaire et le salarié.
Le secret professionnel et la discrétion étant indispensables à l'employé modèle !

plus d'info

04 91 91 27 27 - contact@assistancefamiliale.com

FB : Assistance Familiale - assistancefamiliale.com



L'Association **DEP'AGIR, DÉPRESSION AGISSONS** met son expérience et son savoir-faire au service de personnes dépressives, qu'elles soient hospitalisées ou non, au travers de groupes de parole et d'entretiens téléphoniques.

Dep'Agir, Dépression agissons, est une association loi 1901, créée en 2006 par quelques bénévoles ayant eux-mêmes connu la dépression ou des troubles de l'humeur tels que la bipolarité.

Notre objectif est de venir en aide à celles et ceux qui rencontrent les mêmes problèmes et se heurtent souvent à l'incompréhension de leur entourage familial et/ou professionnel.

Notre association accompagne donc aussi les aidants et les proches des personnes concernées par la dépression ou la bipolarité.

Notre association, proche de ses adhérents, privilégie les liens sociaux, l'échange et le dialogue, sans porter de jugement.

Nos actions se concentrent sur des réunions de groupe et des entretiens particuliers avec nos adhérents :

Au Pôle Centre psychiatrique de l'Hôpital de la Conception, 247, Bd Baille, 13005 Marseille tous les 15 jours hors vacances scolaires, le mardi 14h-15h30
Au Pôle Solaris, Hôpital Sainte Marguerite

270, Bd Sainte Marguerite, 13009 Marseille tous les 15 jours, hors vacances scolaires, le jeudi 14h-15h30

De plus, une écoute téléphonique de 9h à 18h du lundi au vendredi est assurée en semaine par la Présidente de l'association : ce dialogue se révèle particulièrement utile, en cas d'urgence, pour ceux qui ne peuvent se déplacer et/ou en attendant les groupes de parole.

Nous travaillons en partenariat avec les instances hospitalières et nous sommes en mesure, au cas par cas, de mettre nos adhérents en relation avec les services spécialisés concernés.

Les personnes qui nous contactent sont souvent en détresse suite à une perte d'emploi en relation avec la crise sanitaire ; de même, des étudiants cherchent une écoute, un appui, nous les orientons alors vers l'association Protis (Programme d'Orientation et d'Insertion Sociale - Marseille 13008)

Nous recherchons également des bénévoles pour nous aider à l'organisation et à l'animation de nos groupes de parole.

Les cas d'anxiété et de dépression sont en hausse de 25 % dans le monde en raison de la pandémie de COVID-19

Appel à bénévoles

L'Association DEP'AGIR DÉPRESSION AGISSONS met son expérience et son savoir-faire au service de personnes dépressives, qu'elles soient hospitalisées ou non, au travers de groupes de parole et d'entretiens téléphoniques

Arguments

Les personnes en dépression ressentent des émotions négatives plus intensément que les autres ; elles se sentent souvent incomprises et ont l'impression que leur vie se limite à une souffrance intense et constante. Nos bénévoles leur proposent une écoute et un soutien pour les aider à aller mieux, sans se substituer à la thérapeutique médicale mais en offrant une complémentarité d'échange.

Profil souhaité

Personne ayant acquis une expérience :

- Soit en ayant connu un syndrome dépressif
- Soit en ayant été en contact avec une personne dépressive
- Soit en ayant une formation en lien avec la psychologie
- Une personne ayant quelques connaissances en comptabilité pourrait nous aider également.

Description

Groupes de paroles :

- un mardi sur deux de 14h à 15h30 au Pôle Centre psychiatrique de l'Hôpital de la Conception 247, Bd Baille Marseille 13005
- un jeudi sur deux de 14h à 15h30 au Pôle Solaris, Hôpital Sainte Marguerite 270, Bd Marseille 13009
- Entretiens téléphoniques

Renseignements

Si vous êtes intéressé(e), ou si vous désirez avoir plus de renseignements vous pouvez contacter la présidente de l'association.



L'aïkido est un art martial dit de « défense ». Les techniques sont à base de clés et de projections. Dans les projections, on utilise la dynamique de l'attaquant. Pour voir des techniques, aller sur notre site.

La spécificité de notre aikido est qu'à côté de l'étude des techniques martiales, on pratique en début de cours une gymnastique de bonne santé, puis on travaille, aussi, la respiration et la méditation. Pour de plus amples informations voir notre site.

Les cours sont animés par des diplômés 5e Dan du Ni No Kenkyukai International.

Lieu : CMA du Roucas Blanc 232, Chemin du Roucas Blanc, 13007 Marseille.

plus d'info
04 91 31 65 12 - kiaikido.marseille@laposte.net
aikidokimarseille.com

Gastine Compagnie Musicale - Ateliers et cours a la cite de la musique de Marseille 2022/2023

PICTUR'MUSIC

Nous proposons depuis 15 ans aux personnes qui souhaitent interpréter, composer et écrire des chansons, des ateliers à la Cité de la Musique de Marseille.

Atelier Chansons en Scène: 9 week-ends d'octobre 2022 à juin 2023 + 2 spectacles, dans des conditions professionnelles, à l'auditorium de la Cité de la Musique.

Cette année, nous travaillerons sur le répertoire des « Claudes »: **NOUGARO** et **MAURANE**.

Ateliers d'écriture et de composition de chansons sur 2 ou 3 jours durant les vacances scolaires.

Cours d'accompagnement de chansons au piano. Réservés aux pianistes expérimentés. Ateliers d'éloquence pour améliorer sa communication orale face à un public.

L'équipe artistique:

Anne Derivière - Gastine: compositrice, pianiste, chanteuse et comédienne et Philippe Gastine: auteur, conteur et chanteur

Nos derniers spectacles:

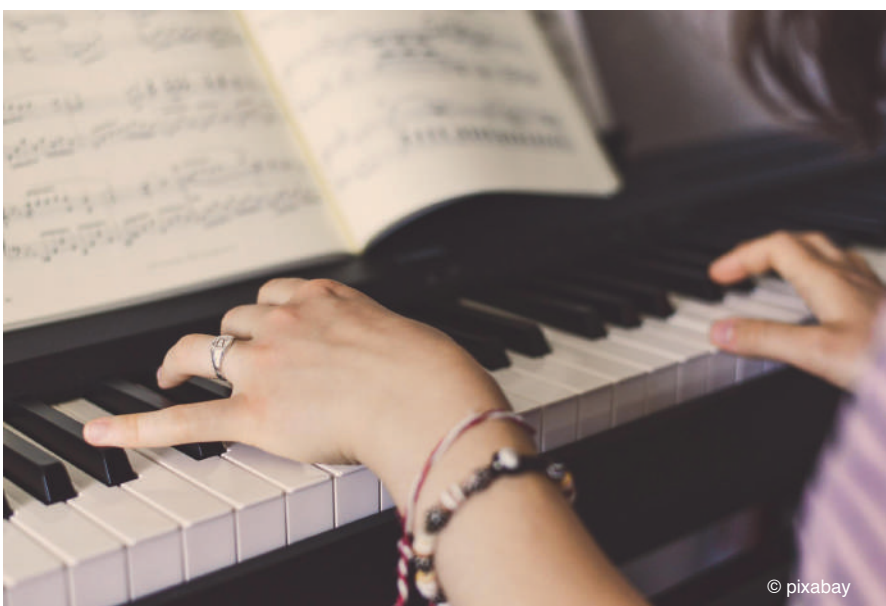
Depuis 2016 : « Paroles de Méditerranée », récital poétique (plus de 80 représentations dont une tournée au Maroc et en Algérie)

En 2021 : « **Seuls les arbres** », récital poétique pour piano et arbres (plus de 20 représentations)

Pour 2023 : « **De l'eau, seulement de l'eau** », récital poétique pour piano au fil de l'eau.

Basés à la Cité de la Musique de Marseille, ils animent des ateliers d'interprétation de chansons, de composition de chansons de poésie et, d'écriture.

Ils ont à leur actif plus de 12 spectacles musicaux: comédies musicales, solos, cabarets musicaux, récitals poétiques...



*"Sans la musique,
la vie serait une erreur,
une besogne éreintante,
un exil"*

Friedrich Wilhelm Nietzsche

plus d'info
06 10 07 05 24 - pictur.music@free.fr gastinemusique.com



SCRIBAE Provence est une jeune et petite association créée fin 2021 à Marseille.

Elle offre principalement des prestations d'écrivain public, dans la mesure du temps disponible de ses intervenants, en direction de personnes socialement fragilisées, souvent âgées et d'origines étrangères, maîtrisant peu ou pas le Français.

Elle apporte ainsi sa modeste contribution en renfort des structures existantes, pour aider les personnes qui la sollicitent et qui sont souvent en fragilité sociale, fréquemment allophones, parfois même analphabètes ou illetrées.

La liste (non-exhaustive) des prestations proposées est la suivante :

- ✓ La rédaction de courriers à caractère personnel ou administratif ou encore l'aide à la compréhension des courriers reçus.

- ✓ L'aide à la constitution de dossiers administratifs de la vie courante (CPAM, CAF, pôle-emploi, administration fiscale, caisses de retraite (CARSAT, ARRCO...), demande de logement (DALO, FSL), surendettement...).

- ✓ L'orientation, dans le cadre des recherches d'emploi et/ou de formation, vers les dispositifs d'accompagnement existants au niveau local, régional ou national.

- ✓ L'orientation des porteurs de projets vers les structures d'accompagnement existantes telles que les boutiques de gestion et les structures d'aide au financement des projets professionnels.

- ✓ L'initiation à l'usage des ordinateurs et des outils bureautiques pour être à même d'effectuer soi-même les formalités

administratives en ligne, de type CAF, AMELI, pôle-emploi, impôts, ainsi que toutes recherches d'informations sur Internet.

L'association peut intervenir au domicile des personnes en situation de mobilité réduite intervient en fonction de la disponibilité de ses intervenants. Elle tient une permanence, sur rendez-vous, tous les mercredis de 14 heures à 16 heures à la Cité des Associations.

Pour les prises de rendez-vous, elle peut être contactée par téléphone ou par courriel.

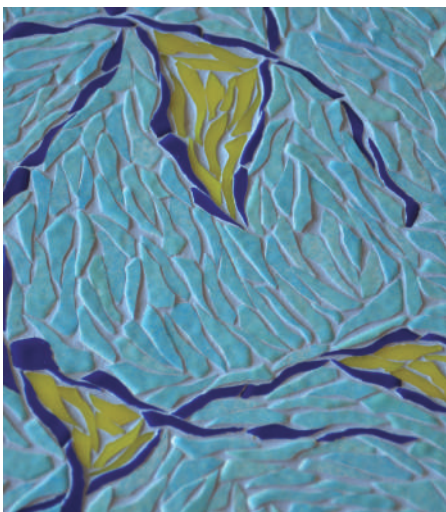
Pour 2023, l'association envisage de mettre en place une représentation locale des plateformes « Scholarship Abroad » et « Scholarship Position », qui diffusent des informations sur les bourses d'études à l'étranger auxquelles peuvent candidater les étudiants et les jeunes professionnels en recherche de mobilité internationale et issus de milieux socio-professionnels modestes, pour les aider à constituer leur dossier de candidature.



[plus d'info](#)

06 81 60 60 13 - contact@scribae.org

RÊVE DE SOLEIL MOSAÏQUE



L'association « Rêve de soleil mosaïque » créée en 2022 a pour but la promotion de la mosaïque notamment à travers la participation à des expositions/salons.

Elle vise également à inviter à la découverte de la mosaïque les enfants dans le cadre d'ateliers au sein de centres sociaux pendant les vacances scolaires.

Les enfants sortent de leur contexte familial, rencontrent une autre démarche et une nourriture culturelle très souvent différente de ce qui leur est proposé plus souvent. À visée éducative destinée à faire éclore le talent inné de chaque enfant vivant dans une

situation difficile, durant ces vacances scolaires ce sont des ateliers qui les réunissent.

Chacun pourra s'exprimer et développer ses talents dans cette pratique artistique.

Des ateliers sont prévus avec des enfants de 7 à 11 ans durant les prochaines vacances scolaires de 2023.

Un nouveau projet d'atelier d'initiation à la mosaïque pour adultes est en cours d'élaboration pour la rentrée automnale 2023.

[plus d'info](#)

06 37 01 56 27 - sancheza@laposte.net



Le permis pour les jeunes en difficulté

Les jeunes résidant dans les quartiers en zones sensibles manquent de perspectives et ont du mal à se projeter dans la vie active.

Une des difficultés à laquelle ils sont confrontés réside dans le problème des freins à leur mobilité pour rechercher un emploi.

Le permis est une aide pour entrer dans la vie active pour rechercher un emploi ou pour occuper un poste de travail pour lequel il est indispensable. Mais son coût et les conditions de son passage représentent une difficulté supplémentaire qu'ils ont du mal à surmonter.

Par ailleurs la crise économique et sociale que traverse la France engendre aussi une crise démocratique qui favorise l'abstention.

Les jeunes n'ont pas confiance aux élus et aux institutions, leur doute s'installe sur l'égal accès aux droits et aux traitements.

Ce phénomène est d'autant plus prégnant au sein des populations les plus précaires. L'exclusion de la vie sociale rend difficile l'adhésion à des valeurs partagées, et au sentiment d'appartenance à une « communauté de destin ».

L'expression des jeunes et leur réappropriation des principes fondamentaux de

la citoyenneté sont donc les conditions pour réussir la lutte contre leur exclusion, leur repli identitaire et pour réhabiliter le vivre ensemble.

Dans ce contexte, il est nécessaire de réaffirmer les valeurs de la Cohésion Sociale en développant des expérimentations concrètes, qui prennent en compte cette problématique auprès des jeunes afin de cultiver le sentiment commun d'appartenance, de réhabiliter les valeurs de la République au service du vivre ensemble et les soutenir dans leurs démarches d'insertion.

C'est pour cette raison que nous avons mis en place, avec le soutien de la Ville et de partenaires privés, le :

"Coup de pouce aux jeunes pour la mobilité et la citoyenneté"

Ce projet a pour objectif de :

Réduire les problèmes des freins à leur mobilité pour rechercher un emploi, une formation ou pour occuper un poste de travail en leur facilitant l'obtention du permis de conduire.

Réaffirmer les principes de la Cohésion Sociale et réhabiliter les valeurs de la République au service du vivre ensemble auprès de jeunes issus des quartiers prioritaires

Renforcer la participation des jeunes dans les instances et processus de concertation et de décisions sur les territoires ainsi que les impliquer dans la vie collective par des échanges avec les institutions et leurs représentants.

Il consiste à :

- Former les jeunes à la sécurité routière et à l'apprentissage de la conduite automobile pour leur faire passer le permis de conduire.
- Former ces jeunes aux premiers secours.
- Mettre en place des ateliers de formation et d'information sur les instances de décisions politiques locales au niveau de la Commune, du Département et de la Région.
- Organiser des rencontres, des conférences, des débats sur les différents thèmes des valeurs républicaines avec des intervenants qualifiés et des représentants des institutions ou des collectivités.

Ainsi, tout jeune Marseillais de 18 à 25 ans

- Qui est en difficulté,
- Qui a besoin du permis de conduire pour son projet professionnel,
- Qui peut-être parrainé par une association ou un organisme, peut demander à s'inscrire dans ce dispositif.

Dispositif qui comprend :

- 30 heures de leçons de conduite
- Sensibilisation à la mécanique et à l'entretien du véhicule
- Formation aux premiers secours



LE CLUB TOASTMASTERS MARSEILLE

Vous vous dites peut-être que cela n'est pas pour vous, que vous n'êtes pas trop concerné...

Pourtant, à l'occasion d'un anniversaire, du mariage de votre fille ou d'un pot de l'amitié, vous pourriez être amené à porter un toast avec tous les invités.

Et les occasions sont aussi nombreuses dans la vie professionnelle : présenter votre travail devant vos collègues, animer une réunion, ou décrocher un nouveau contrat...

Que vous soyez à l'aise ou stressé dans ces situations, vous êtes les bienvenus à Toastmasters Marseille !

En effet, au sein du club, les profils et les motivations sont extrêmement variés.

Depuis sa création en 2016, l'association rassemble des personnes de tous âges et de tous horizons.

Notre plus jeune invité est encore lycéen, extrêmement engagé pour développer l'art de l'éloquence dans son établissement scolaire. Notre plus ancienne adhérente était quant à elle retraitée, gourmande de belles paroles et d'applaudissements.

Car en vérité, il s'agit certes de prise de parole en public, mais bien plus encore !

Ce qui tient à cœur de chaque membre, c'est bien sûr de développer ses capacités à parler avec aisance quel que soit



Un club de prise de parole en public, pour qui et pour quoi faire ?

l'auditoire, mais c'est aussi une histoire de convivialité, d'inspiration, d'émulation et de croissance personnelle.

C'est surtout le défi de prendre du plaisir dans un exercice qui semble a priori périlleux : oser être vulnérable devant le regard des autres, en apprenant à maîtriser ses gestes, sa voix et ses émotions, pour créer une connexion particulière avec ceux qui sont en face.

Le club Toastmasters Marseille est un fabuleux laboratoire d'expériences pour se

dépasser et progresser, car la valeur phare qui guide nos réunions est la bienveillance. C'est la condition sine qua non pour apprendre les uns des autres, s'entraider et se challenger.

Si vous voulez découvrir ce qui rend notre association aussi attractive, venez assister à l'une de nos réunions : le mardi à 19h15 les semaines impaires (3 janvier, 17 janvier, 31 janvier), au Patronage Vauban. Toutes les infos sont sur MeetUp.

[plus d'info
meetup.com/fr-FR/toastmasters-marseille/](https://www.meetup.com/fr-FR/toastmasters-marseille/)

Sport Santé des Retraités Provençaux **SSRP**



Association qui favorise le développement de la pratique des activités physiques et sportives des retraités et pré-retraités par la gymnastique aquatique et la natation.

Cela permet à nos adhérents d'entretenir leur santé physique (amélioration du souffle, résistance et souplesse) en vue de bien vieillir.

Notre association reçoit des personnes à mobilité réduite qui, grâce à l'accès à la piscine, peuvent pratiquer un sport au sein d'un groupe ce qui leur évite une exclusion sociale.

Perfectionnement de la nage mais aussi initiation pour les personnes n'étant pas à l'aise dans l'eau.

Ces séances se font dans un climat de bonne convivialité renforcé, si besoin est, par notre repas annuel et autres manifestations éventuellement.

La mairie nous offre gratuitement l'accès aux piscines de Vallier pour l'aquagym et Pont de Vivaux et Frais Vallon pour la natation. Nous faisons partie de la Fédération Française de la Retraite Sportive (FFRS) pour laquelle nous payons une cotisation ainsi qu'une assurance.

Venez rejoindre la SSRP pour être aussi heureux qu'un poisson dans l'eau !

[plus d'info
04 91 61 02 27 - Elisabeth.guillen@sfr.fr](mailto:Elisabeth.guillen@sfr.fr)





Trésor de Nature a pour objectifs de restaurer, de préserver la biodiversité et d'engager les populations dans la protection de leur environnement.

Pour cela, elle agit en France, en Région PACA, autour de Marseille :

- **En reboisant**, depuis 2019, par le parsemage de bombes de graines forestières à Aubagne (13) sur une zone incendiée de 217 hectares. Ses actions se déroulent en partenariat avec la ville d'Aubagne, l'Office National des Forêts, les écoles, des entreprises, des associations.
- **En sensibilisant** les collégiens, lycéens à la préservation de l'environnement, aux modes de consommation et à la connaissance de la biodiversité, aux métiers de demain.
- **En accompagnant** les entreprises à la transition écologique, à la RSE dans leurs établissements : valorisation des déchets, mobilité douce, qualité de vie au travail, chaîne d'approvisionnement.

Elle agit aussi en Équateur, à Puerto Misahuallí, aux portes de l'Amazonie, sur un terrain de 30 hectares dont elle dispose où elle mène depuis 2017 des actions écologiques :

- Sur 4 hectares, elle a reboisé en créant une plantation expérimentale de cacao culture

agroforestière et a réintroduit 800 cacaoyers traditionnels de l'Équateur, l'Arriba Nacional en culture permanente plus de 3000 arbres fruitiers endémiques.

- Sur plusieurs hectares, elle est en train de créer une réserve écologique avec un refuge de transit d'animaux sauvages.

En Équateur, elle mène aussi d'autres actions :

- Réalisation de campagnes de réduction des sacs plastiques, nous avons distribué 500 sacs en tissus créés par les locaux et sensibilisé près de 1 000 personnes.
- Sensibiliser dans les écoles et dans les communautés autour des modes de consommation et de la protection de l'environnement (environ 600 participants sensibilisés).
- Accompagnement des familles locales au reboisement et à la réalisation de plantations agroforestières.

Caroline NICOLEAU
Directrice Opérationnelle

plus d'info
06 63 90 31 55

Notre activité principale

- l'organisation de l'aide humanitaire aux réfugiés et citoyens ukrainiens,
- l'organisation d'échanges culturels franco-ukrainiens pour assurer le bien-être mental par le développement de techniques de développement personnel
- et l'organisation d'activités festives et d'échanges internationaux.

Nos cours et activités de développement personnel

- fabrication artisanale ukrainienne de produits
- organisation d'excursions pour les réfugiés (récolte d'olives, différentes dégustations)
- distribution de légumes et fruits pour les réfugiés
- organisation de projections de films ukrainiennes
- cours de Neuro Graphica pour reprendre le bien-être mental
- cours de français pour des réfugiés le matin et le soir
- Photo Session avec le costume d'un Ange ukrainien
- cours Alfa - Gravity pour le bien-être du corps, ainsi que la réhabilitation
- free diving
- organisation de retraite méditative

VSE BUDE UKRAINA!



"Sans véritable amour pour l'humanité, il n'y a pas de véritable amour pour la patrie."

Anatole France

plus d'info

07 68 55 20 13 - association.adpfu@gmail.com
facebook.com/ADPFU

Depuis sa fondation en septembre 1998 à Aix-en-Provence et son installation à Marseille en janvier 2000, AFRICUM-VITAE **accompagne, appuie et suit des porteurs de projets d'entreprise dans le secteur marchand comme dans celui de l'économie sociale et solidaire.**

Nous entendons ainsi agir sur le double espace euro-africain pour impliquer les diplômés et les stagiaires africains à l'émergence économique de leur continent et au développement des échanges commerciaux et culturels entre la France, pays d'accueil, et les États dont ils sont ressortissants, pays d'origine.

Notre accompagnement personnalisé et notre appui technique visent notamment :

- à aider à l'amorçage et au montage solidaires de projets de retour au pays ou d'investissement à distance pour aider les familles dans le besoin ou pour créer des richesses et des emplois dans une perspective de développement durable ;
- à débattre des enjeux et des stratégies de l'implication des diasporas africaines dans le relèvement culturel et matériel de l'Afrique, à l'épreuve de la mondialisation et de la numérisation ;
- à organiser des causeries entrepreneuriales pour la maîtrise, par les entrepreneurs, des processus de création, de reprise et de développement des entreprises inspirantes, talentueuses, résilientes, innovantes et durables ;
- à initier des événements sur les échanges et les retours d'expériences en matière de création d'entreprise, l'attractivité des TPE et PME d'Afrique et de France, le mentorat et le parrainage, voire les opportunités d'affaires sur le double espace (France-Afrique) ;
- à favoriser la coopération décentralisée entre les territoires d'Europe et les territoires d'Afrique.

Nous mettons à la disposition du public intéressé un Bureau Opérationnel d'Appui et de Suivi Solidaires composé d'experts et de consultants bénévoles. Nous recevons le public, sur rendez-vous ou spontanément lors des permanences que nous tenons à la Cité des Associations : le lundi (partenariat avec Juri-Info), de 14h à 17h ; le jeudi, de 15h à 18h.

Nous recherchons actuellement des bénévoles pour nous épauler dans nos actions en faveur des porteurs de projets accueillis lors des permanences à la Cité des Associations.

plus d'info

06 44 72 80 46 - africum.vitae@gmail.com



Libérez votre expression et votre imagination ! Faites du théâtre !

Ateliers ouverts aux débutants, aux curieux et à tous les amoureux du théâtre.

Wabuz'Arts Compagnie, notre association œuvre pour une pratique intensive du théâtre, dans tous les milieux et à tous âges.

Parce que nous croyons aux vertus du théâtre dans La Cité.

Le théâtre facilite les échanges "en jouant", il ouvre les portes de l'imagination, pour peu qu'on se donne la joie et le plaisir de la pratique... Comme tout art, il peut se montrer exigeant, mais une rigueur joyeuse et poétique. Nous ne parlons pas ici de poésie en toc (poétoc!) mais bien de celle qui fait que les plus belles réalisations de l'Humanité ont d'abord été rêvées, jouées, puis pensées, avant d'être matérialisées...

C'est pourquoi nous proposons des ateliers d'initiation à la pratique du théâtre, pour donner les premiers outils à une exploration de la Forêt des Possibles qui soit communicable, transmissible, audible, et sensible à l'Autre ; Le Public... Les ateliers sont animés par Ruddy Sylaire.

Ruddy Sylaire, directeur artistique de Wabuz'Arts Compagnie (se prononce Wabouz'Arts) est comédien, metteur en scène, et diplômé d'état d'enseignement du théâtre.

Il a joué, entre autres, dans « Et les chiens se taisaient » de Aimé Césaire, Le Rebelle, mise en scène de Hervé Denis. Le rôle-titre dans « Othello » de Shakespeare mis en scène par Denis Marleau, ou encore Lazare dans « Lazare et sa bien aimée » de Khalil Gibran,

et d'autres dramaturges comme Molière, Jean Genet (« Haute Surveillance »), Syto Cavé, Lionel Trouillot, Marie Vieux Chauvet, Guy Régis Jr, Maryse Condé (« Comme deux frères »), Samuel Beckett, Eric Emmanuel Schmidt, Nicolas V.Gogol, José Pliya. Des œuvres représentées sur tous les continents. En préparation : Hélicon, dans « Caligula » de A. Camus mise en scène de Robin Atrée. Ses Mises en scènes vont de A. Césaire, Khalil Gibran, à Ricardo Prieto, Maddy Gabay, en passant par Sony Labou Tansi, ou Marguerite Duras, J. Pliya, Alfred Alexandre. Il anime des ateliers en milieu scolaire, senior, carcéral et urbain.

Les ateliers

Tous les vendredis 18h-20h au CMA (centre municipal d'animation) du Rouet 7 Avenue de Benedette 13008 Marseille

Ouverts aux débutants, aux curieux et à tous les amoureux du théâtre !

À partir de 12 ans.

(Outils pour libérer l'expression orale et gestuelle, respiration, diction, prise de parole en public, improvisation, création d'une œuvre représentée en public en fin d'atelier pour ceux qui désireront y participer...)

**Mettez-vous à l'aise,
Emmenez votre bonne humeur, on s'occupe du reste !**

plus d'info

06 44 06 66 78 - wabuzartscompagnie@gmail.com

Comment réagir en cas de comportements sexistes ?

Les associations, en tant que théâtre de rapports humains, sont susceptibles de voir se produire des actes sexistes, allant de l'outrage sexiste à l'agression sexuelle ou le viol. Cela peut concerner des salariés, des bénévoles ou des bénéficiaires.

Pour agir face aux comportements sexistes, il faut les identifier comme tels au quotidien : souvent les violences sexistes et sexuelles ne ressemblent pas aux représentations que l'on en a.

Identifier le sexisme

Le sexisme prend des formes variées, allant de l'hostilité flagrante et explicite (ex. : les propos du député européen Janusz Korwin-Mikke en 2017 : « Les femmes doivent être moins bien payées que les hommes, parce qu'elles sont plus faibles, elles sont plus petites, elles sont moins intelligentes ») à une apparente bienveillance, qui suggère en réalité que les femmes sont inférieures aux hommes (ex. : un homme qui expliquerait à une collègue « je vais m'occuper de ce dossier difficile. Je préfère te préserver car tu risques d'être affectée par certains éléments »). Le sexisme s'exprime aussi sous couvert de l'humour et de la drague.

Il n'y a pas de profil type de victime ni d'auteur de violences sexistes et sexuelles.

RÉPRÉHENSIBLE

L'outrage sexiste ou sexuel consiste en des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste, qui mettent mal à l'aise la personne en face ou portent atteinte à sa dignité. Cela peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 euros.

Même si ce sont majoritairement des comportements d'hommes vis-à-vis de femmes, ce n'est pas toujours le cas. Le phénomène concerne toutes les catégories sociales et l'enquête du Défenseur des droits (2014) montre que les simples collègues sont davantage pointés que les supérieurs hiérarchiques, et que les clients ou fournisseurs sont aussi concernés.

Réagir sur le moment

Face à un comportement sexiste, il est conseillé de réagir en deux temps : sur le moment, faire cesser le comportement et, après coup, revenir sur les faits dans un cadre dédié. L'absence de réaction de la personne victime de violences sexistes et sexuelles ne signifie pas qu'il n'y a pas de problème. C'est pourquoi, si on en est témoin, il est impératif de faire cesser immédiatement le comportement, en s'adressant à son auteur ou son autrice de manière ferme. Il faut exprimer sa désapprobation : dire que la blague d'un bénévole ou collègue n'est pas drôle ou lui demander de répéter ses propos. Il ou elle pourrait prendre conscience de son sexisme ou être gêné d'avoir agi ainsi. Il est possible aussi de mettre des mots sur les paroles ou les actes et les caractériser au regard de la loi. Il est important de rester calme et d'intervenir sans violence ni agressivité.

Il est essentiel de s'adresser aussi à la personne victime pour lui demander si tout va bien, l'écouter et lui demander ce dont elle a besoin.

Enfin, il faut signaler les faits aux personnes

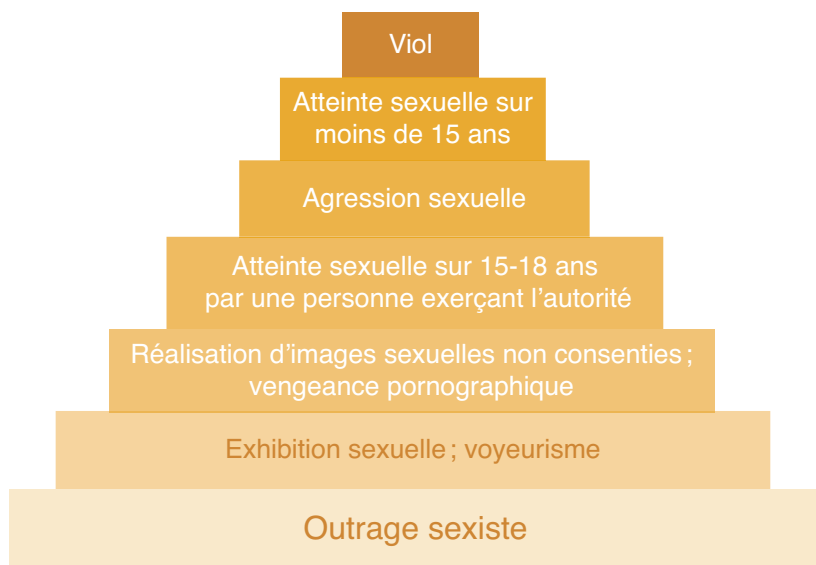
compétentes : pour faire reculer la banalisation des comportements sexistes, il faut en parler.

Organiser des entretiens

Revenir sur ce qui s'est passé, avec les personnes présentes lors des faits (victime, auteur, témoins) est une étape indispensable, que le membre de l'association ait été témoin des faits ou que ceux-ci lui aient été rapportés. Les règles d'or pour favoriser un climat de confiance et libérer la parole :

- entendre chaque personne séparément (pas de confrontation victime-auteur-témoins) ;
- réaliser les entretiens en face-à-face, dans un lieu permettant la confidentialité des échanges (ex. : espace non vitré).
- éviter les situations intimidantes et privilégier des entretiens menés par deux personnes maximum. Il est judicieux que ces personnes soient de sexe différent ;
- ne pas orienter les questions ni faire de suggestions pendant l'entretien, laisser la personne parler avec ses propres mots, à son rythme ;
- s'assurer que les faits rapportés soient le plus précis possible et ne pas se contenter de déclarations ouvrant à interprétation (ex. : « il m'a parlé comme à un chien ». Il faut comprendre ce que cela signifie précisément, quels ont été les termes et le ton employés, quand et où cela s'est produit, à quelle occasion et quelles personnes étaient présentes) ;
- parler d'un ton calme et posé ;
- écouter avec empathie tout en gardant une certaine distance : ni mettre en cause leurs paroles ni conforter leurs propos ;

LES VIOLENCES SEXUELLES HIÉRARCHIE PAR LES PEINES ENCOURUES



- se préparer à accueillir ses propres émotions et celles des personnes présentes (bouteille d'eau, mouchoirs...); éviter les réactions trop fortes et maîtriser ses propres émotions;

En présence de la personne victime des faits, il faut :

- prendre au sérieux ses propos même s'ils sont évasifs;
- ne pas la juger ou mettre sa parole en doute, notamment en cas de signalement tardif;
- éviter les phrases telles que : « à ta place, moi je... », « vous n'aviez qu'à... » ou les questions commençant par « pourquoi » qui peuvent être culpabilisantes;
- vérifier si elle dispose d'un réseau de soutien et enclencher le protocole de signalement le cas échéant. Si elle veut garder la situation confidentielle, il faut l'orienter vers un professionnel de santé qui pourra relayer son témoignage dans le cadre du secret médical.

Bien accompagner

À l'issue de ces entretiens, la tentation peut être grande, pour régler le problème

et protéger la victime, de déplacer celle-ci géographiquement (autre poste de travail ou autre service) et non l'auteur des faits présumés. Double peine pour la victime, cette solution est à éviter, sauf si la personne le demande.

En ce qui concerne l'auteur des faits, il est nécessaire d'agir en adaptant les mesures à la gravité des faits. Cela peut consister en un temps d'échange avec un référent, en un partage de ressources pour le sensibiliser ou en des sanctions plus lourdes prévues par la loi.

Les témoins peuvent être désemparés face à la situation : incompréhension, minimisation des faits, culpabilisation de la victime, etc. Il est bon de leur donner un espace d'expression et d'écoute et de les orienter vers des personnes-ressources.

Prévenir

Les comportements sexistes ont des répercussions sur toute l'association. Il est important de s'emparer de ce sujet avant qu'un événement grave ne survienne. Pour cela, une réflexion sur le cadre de travail, portée et animée par la direction, les

membres du bureau et les responsables RH doit avoir lieu.

Il est indispensable d'inscrire le sujet des violences sexistes et sexuelles dans le règlement intérieur et de l'accompagner d'un protocole de signalement.

Pour que chacun se sente garant d'un collectif de travail sain et solidaire, tous et toutes (salariés, bénévoles, direction) doivent avoir connaissance de ce règlement intérieur et du protocole de signalement, et être sensibilisés aux violences sexistes et sexuelles. Il est essentiel que cette sensibilisation fasse partie de la formation d'accueil des salariés et des bénévoles. De même, il est judicieux d'aborder ce sujet lors des débriefings à l'issue des activités de l'association.

Pour renforcer la transparence et la crédibilité du dispositif, il est important le cas échéant de communiquer sur les résultats suite aux signalements, après anonymisation du dossier.

Hélène Babin,

consultante et formatrice en égalité des genres

En savoir plus

Les outils de communication :
s.42l.fr/k0380pZ4

ABSENCE DE RÉACTION

Plusieurs éléments peuvent expliquer qu'une victime ne réagisse pas : un sentiment de gêne, voire de honte et l'impression d'être responsable de l'événement, la crainte de représailles individuelles ou professionnelles et d'une mise à l'écart. Des mécanismes psychologiques et neurologiques peuvent aussi intervenir, empêchant la personne de réagir : c'est la sidération, un mécanisme naturel de défense.

L'engagement des étudiants valorisé dans leur cursus

La circulaire du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du 23 février 2022 donne aux établissements de l'enseignement supérieur les clés pour valoriser l'engagement des étudiants.

S'inscrivant « dans l'effort collectif pour encourager et valoriser l'engagement des étudiants ainsi que les initiatives étudiantes », la circulaire du 23 mars 2022 s'applique aux établissements supérieurs publics ou privés relevant du ministère, dès lors que les formations conduisent à l'obtention d'un diplôme national ou d'établissement. Ce qui devrait se traduire concrètement dès cette rentrée.

Double intérêt

Tel que le rappelle la circulaire, l'engagement des étudiants développe la citoyenneté et l'esprit d'ouverture, favorise le lien social et la prise de responsabilité. « Par l'expérience, il permet d'acquérir des compétences, connaissances et aptitudes dans des cadres autres que ceux des cursus habituels de formation. La reconnaissance et la promotion de l'engagement étudiant présentent ainsi un double intérêt. Pour les établissements d'enseignement supérieur, la reconnaissance de l'engagement constitue un levier particulièrement utile pour enrichir l'approche par compétences et contribuer à la professionnalisation des diplômés. Pour l'étudiant, le processus de demande de reconnaissance auprès de son établissement lui permet de prendre conscience de ses compétences, connaissances et aptitudes pour continuer à les approfondir et les valoriser au sein de son cursus. »

Engagements éligibles

Les engagements pouvant être ainsi valorisés couvrent un vaste champ d'action. Sont ainsi reconnus : une activité bénévole au sein d'une association ; une activité professionnelle ; une activité sportive de haut niveau ; une activité militaire ou de police nationale dans la réserve opérationnelle ; un engagement de sapeur-pompier volontaire ; un volontariat dans les



© Cambon

armées. Mais, outre ces activités précisément énumérées par la loi, les établissements peuvent, selon leur politique, « reconnaître les compétences, connaissances et aptitudes acquises par l'étudiant à travers d'autres formes d'engagement qu'ils peuvent encourager ». Par exemple, les engagements des étudiants élus dans une collectivité locale, désignés dans un corps constitué comme les conseils économiques, sociaux et environnementaux, titulaires de mandats sociaux voire les étudiants parents ou aidants familiaux.

Modalités de validation

« Le jury compétent pour valider la reconnaissance des compétences, connaissances et aptitudes acquises par l'engagement est celui qui délivre le diplôme » préparé par l'étudiant. Les compétences, connaissances et aptitudes ainsi évaluées doivent donc relever de celles qui sont attendues pour le diplôme préparé. Les modalités de validation sont définies « au plus tard dans les deux mois qui suivent le début de l'année universitaire » par la commission de la

formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université (ou instance équivalente). Pour valider ces acquis, il revient à l'étudiant de faire la démarche et de demander le bénéfice du dispositif de reconnaissance.

Armelle Barroux

En savoir plus

Circulaire NOR : ESR2206041C :
s.42l.fr/egt-etudiant

AMÉNAGEMENTS

Les étudiants peuvent demander que leur engagement soit pris en compte dans l'organisation de leurs études et examens. Il revient aux établissements d'apprécier les modalités et l'importance de ces aménagements. Accordés individuellement, ils sont formalisés dans un contrat de réussite pédagogique signé entre l'étudiant et le chef d'établissement.

Soutenir des projets contribuant à un avenir durable

La Fondation Terre solidaire encourage les initiatives qui conçoivent, mettent en œuvre, diffusent et expérimentent des alternatives au modèle actuel de développement. Les projets ou actions peuvent être portés par des mobilisations citoyennes ou des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Créée en 2016, la Fondation Terre solidaire souhaite agir face à deux défis majeurs de notre temps : la dégradation de notre environnement (dont la biodiversité et le climat) et la nécessité de construire une société plus juste et plus écologiquement responsable.

L'objectif est d'engager une transition vers une société plus respectueuse de la nature, des femmes et des hommes, ainsi que des limites de la Terre. Grâce à la mobilisation de ses 3500 donateurs, la fondation a apporté 3,2 millions d'euros de subventions à 160 projets innovants à fort impact social et environnemental. Ces projets se sont déroulés en France, en Afrique, en Amérique Latine ou en Asie.

Structures éligibles

Sont concernées les organisations à but non lucratif, basées en France telles que des associations d'intérêt général (éligibles aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts), des fondations, des fonds de dotation, des réseaux ou consortiums d'organisations. La fondation ne finance pas une démarche individuelle, une demande provenant d'une collectivité territoriale, d'un établissement public, d'une université, d'une école, d'une entreprise ou d'une société coopérative (Scic, Scop, etc.).

Conditions

La fondation privilégie les actions qui cumuleront quatre critères fondamentaux. Le premier concerne la promotion d'une transition écologique et solidaire. Le deuxième est le fait de réinventer l'engagement citoyen en invitant le plus grand nombre à agir. Le troisième est que les actions du projet aient une capacité à

être inspirantes, voire pourraient essaimer sur d'autres territoires.

Enfin, le projet doit s'inscrire dans au moins une des quatre priorités suivantes : favoriser la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires durables ; soutenir une économie écologiquement responsable et au service de l'humain ; développer des systèmes énergétiques citoyens et écologiquement responsables ; promouvoir de nouvelles solutions pour la sauvegarde, la protection de la nature et la gestion durable des ressources naturelles.

Processus de sélection

La Fondation Terre solidaire ne fait pas d'appels à projets. Tout au long de l'année, les demandes de financement peuvent être adressées via le formulaire disponible sur son site.

Les projets sont présélectionnés par l'équipe permanente au regard des quatre critères de sélection cumulatifs, des objectifs annuels fixés par le conseil d'administration et en fonction des ressources financières disponibles.

Une quarantaine de projets par an sont soutenus. Un tiers des projets est nouveau, les deux tiers étant des renouvellements de soutiens. Le financement peut être compris entre 10 000 euros et 30 000 euros par an, sur plusieurs années. Attention : cette reconduction est conditionnée à l'envoi de documents justifiant le précédent soutien (rapport d'activité, financier, etc.) et à une évaluation de l'impact de l'action.

Émilie Gianre



© Olivier Le Moal/AdobeStock

En savoir plus

- fondation-terresolidaire.org

MODE DURABLE ET INCLUSIVE

Créée en 2015 à Roubaix dans les Hauts-de-France, l'association Fashion Green Hub a pour but de développer une activité mode et textile, innovante et durable dans la région à travers un travail collectif entre entreprises ainsi que des moyens mutualisés. Elle développe un projet d'insertion professionnelle grâce aux métiers de la confection durable comme l'upcycling (surcyclage). L'association répond ainsi à deux problématiques : le manque de personnel qualifié pour faire face à la demande grandissante de produits fabriqués en France de manière durable et le taux de chômage et de précarité élevé dans la région des Hauts-de-France. Les besoins de l'association sont estimés à 50 000 euros répartis sur trois ans. Elle a déjà reçu 15 000 euros de la Fondation Terre solidaire. www.fashiongreenhub.org

Bénévolat: attention à la requalification en salariat !

Le bénévolat est un don de soi librement consenti et gratuit qui se réalise dans une approche altruiste. Cependant, une mission de bénévolat peut être requalifiée en contrat de travail.

Le bénévolat n'ayant pas de définition légale, on retient souvent celle du Conseil économique social et environnemental : « est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autres, en dehors de son temps professionnel et familial » (avis du 24 février 1993). Juridiquement, le bénévolat se définit en opposition par rapport au salariat lequel se caractérise par la réalisation d'une prestation de travail en contrepartie d'une rémunération et sous l'autorité d'un employeur.

Absence d'une rémunération

L'absence de contrepartie est la caractéristique essentielle du bénévolat. Le

bénévole ne perçoit aucune rémunération, en espèces (salaires, gains, honoraires, indemnités, prime...) ou en nature (hébergement, repas, mise à disposition d'un véhicule et, d'une façon générale, la participation financière à toute dépense incombant normalement à un salarié). Toutefois, il est admis que le bénévole puisse être défrayé des dépenses engagées pour (et seulement pour) le compte de l'association.

Ces remboursements doivent correspondre à des dépenses réelles et justifiées, et effectués à l'euro près et sur présentation de factures justificatives. L'association doit pouvoir prouver que les remboursements de frais correspondent bien à des dépenses réelles engagées par les bénévoles dans le cadre de leur activité associative.

Par ailleurs, les associations peuvent attribuer à leurs bénévoles des « chèques-repas », destinés à couvrir les repas pris à l'occasion de leur activité associative (décret n° 2006-1206 du 29 septembre 2006 relatif aux titres-repas du volontaire associatif et aux chèques-repas du bénévole prévus par les articles 11 et 12 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif).

Pas de lien de subordination

Outre l'absence de rémunération, la situation de bénévolat ne doit pas révéler un lien de subordination entre le bénévole et l'association, tel qu'il existe entre l'employeur et le salarié. Le lien de subordination suppose : « l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné ; que le travail au sein d'un service organisé peut constituer un indice du lien de subordination lorsque l'employeur détermine unilatéralement les conditions d'exécution du travail » (Soc. 13 novembre 1996, n° 94-13187, arrêt « Société générale »).

L'appréciation de l'existence ou de l'absence d'un lien de subordination est directement liée aux conditions réelles d'exercice de l'activité. Elle est déterminée par l'examen de la situation de fait, quelle que soit la dénomination donnée au contrat par les parties. Concrètement, le lien de subordination existe lorsqu'une des parties est placée dans une situation de dépendance juridique par rapport à l'autre, qui est caractérisée par trois éléments : le pouvoir de direction, de contrôle et de sanction de l'employeur.

SITUATION PARTICULIÈRE DE CERTAINS BÉNÉVOLES

La collaboration bénévole peut également être le fait de personnes salariées – ou anciennement salariées de l'association (Cass. soc., 4 novembre 2015, n° 14-16.582). Sur le principe, il est en effet possible pour un salarié d'être bénévole au sein de l'association pour laquelle il travaille en tant que salarié (sous réserve des restrictions éventuellement applicables au cumul du statut de salarié avec des responsabilités de direction, mais qui est une tout autre problématique). Cependant, cette situation augmente les risques de requalification de l'activité bénévole en activité salariée. En conséquence, il est généralement recommandé que les activités bénévoles de ces derniers soient distinctes de celles qu'ils exercent en tant que salariés, tant par leur nature qu'au regard du temps passé sur ces activités. Il en est de même s'il s'agit de tâches effectuées précédemment par un salarié de l'association non remplacé. En second lieu, s'agissant de la distinction du temps passé en tant que salarié de celui de bénévole, la doctrine indique à ce titre que par le biais d'une convention ventilant le temps que cette personne consacrerait à l'association en un temps de bénévolat et en un temps rémunéré (CA Versailles 13 février 1987 n° 86-726, association Homme sans frontières c/M. Luiggi). Cependant, cette unique jurisprudence concerne des faits datant de 1984 !



La notion de service organisé est plus difficile à démontrer. Elle ne doit pas être confondue avec le minimum de discipline et d'organisations inhérentes à toute activité collective, puisque l'une des conditions pour être membre d'une association implique l'acceptation des règles de fonctionnement (réf. les arrêts « associations SOS Médecins », Cass. soc., 21 janvier 1987, n° 84-14870, et « Café des arts », Cass. soc. 31-5-2001, n° 99-21.111: RJS 11/01 n° 1336).

Le lien de subordination sera caractérisé si les dirigeants de l'association déterminent unilatéralement les conditions d'exécution de l'activité du bénévole et que ce dernier n'a aucune liberté dans l'exercice de sa mission (horaires imposés, absence de faculté de ne pas venir, de se faire remplacer, de justifier de ses absences et solliciter l'autorisation de l'association pour prendre des congés).

Conséquences de la requalification

La requalification d'une activité bénévole en activité salariée est lourde de conséquences pour l'association. Sur le plan civil, dès lors que l'activité du bénévole est requalifiée en activité salariée, l'ensemble de la réglementation du travail et de la protection sociale trouve à s'appliquer.

L'association doit alors procéder à l'affiliation de l'intéressé au régime général de la sécurité sociale, et payer à l'Urssaf, en vertu d'un redressement forfaitaire, les cotisations dues au titre des rémunérations ou des avantages en nature versés et appliquer les règles prévues en matière d'accidents du travail.

Par ailleurs, la personne reconnue salariée sera en droit de saisir les prud'hommes, afin de solliciter le paiement des salaires dus les trois dernières années; et en cas de rupture de la relation de travail, l'indemnité légale ou conventionnelle de licenciement, les dommages et intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse; l'indemnité forfaitaire pour travail dissimulé égale à six mois de salaire...

Par ailleurs, les infractions pénales constitutives du délit de travail dissimulé (code du travail, art. L.8221-5) sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende pour le représentant légal de la personne morale et de 225 000 euros pour la personne morale. Enfin, si une association met à disposition, au profit d'une société commerciale, des bénévoles requalifiés en salariés, celle-ci est susceptible d'être condamnée du délit de marchandage puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

PIERRE DELICATA,

CONVENTION D'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE

Conclure une convention d'engagement bénévole pour pallier le risque de requalification en contrat de travail, en précisant les obligations respectives de l'association et du bénévole afin de démontrer que celles-ci ne peuvent être assimilées à des éléments constitutifs d'un lien de subordination.

Il doit ressortir d'une telle convention: l'absence d'horaires de travail, l'absence d'instructions et le libre choix des activités et orientations à mettre en œuvre par les bénévoles, la participation libre et selon les modalités qu'ils déterminaient eux-mêmes. La convention peut intégrer un minimum de discipline attendu des bénévoles.

À ce titre, les responsables de l'association peuvent transmettre régulièrement aux bénévoles un planning mais seulement pour information, afin que ces derniers puissent s'inscrire et échanger les créneaux horaires librement.

Enfin, la convention doit préciser les règles selon lesquelles un bénévole peut être défrayé. Bien entendu, une telle convention n'exclut pas de facto une relation salariale, si les conditions du contrat de travail (lien de subordination et rémunération) sont, dans les faits, réunies (Cass. soc., 29 janvier 2002, n° 99-42697, arrêt Croix-Rouge).

La Cité des Associations

► L'équipe de la Cité des Associations reste mobilisée pour vous accompagner au mieux

Permanence téléphonique tous les jours de lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Retrait du courrier pour les associations domiciliées du lundi au samedi

Pour les adhérents, envoyer par mail :

- vos dossiers de renouvellement

sdasilva@marseille.fr

- vos commandes de reprographie

njouval@marseille.fr

- vos commandes PAO

afakirian@marseille.fr

► Vous êtes un porteur de projet associatif, vous avez des questions :

hkacimi@marseille.fr ou jsierra@marseille.fr

ou tél. 04 91 55 33 37 - 04 91 55 38 42

► Retrouvez la Cité des Associations sur sa page Facebook qui a pour but de promouvoir et relayer les actions, activités et faits marquants des associations adhérentes.

N'hésitez pas à nous contacter pour améliorer votre visibilité !

[facebook.com/citedesassociations](https://www.facebook.com/citedesassociations)

Contact éditeur : cbouvier@marseille.fr

Pour tous renseignements : cite.asso@marseille.fr

Journées info-conseil

Le pôle ressources de la Cité des Associations propose des journées d'information et de conseil aux associations regroupant des partenaires de la vie associative.

Ces journées ont pour but de permettre aux porteurs de projets de rencontrer des spécialistes dans des domaines tels que le juridique, la gestion, les subventions, l'artistique, l'économie sociale et solidaire...

Ces rencontres ont lieu une fois par mois, une plaquette de présentation est éditée en début d'année. Elle reprend la totalité des dates et des partenaires présents.

Deux fois par an, ces journées sont élargies à d'autres intervenants, ce sont les Salons de l'Information Associative.

Lors de ces salons, nous accueillons des partenaires institutionnels comme la Direction des Impôts pour toutes

les questions relatives à la fiscalité des associations, Pôle Emploi qui informe sur les mesures gouvernementales en matière d'emplois aidés, le service association du Conseil Départemental... mais également des partenaires du secteur privé, banques, assurances, mutuelles.

Ces rendez-vous mensuels ont été modifiés pendant la crise sanitaire. Nous avons organisé des rendez-vous téléphoniques pour pouvoir malgré tout répondre aux problématiques des associations.

En dehors de ces journées, le pôle ressources est présent du lundi au vendredi pour vous renseigner.

Juridique

La loi 1901 des associations :

Informations juridiques sur la création, le fonctionnement, les activités, les actions en justice, les responsabilités de l'association et des dirigeants, la dissolution d'une association...

Gestion asso événementiel

Informations pour le développement des associations et la formation des dirigeants associatifs, bénévoles et salariés.

Artistique

Informations sur les spécificités culturelles des associations (le partenariat, le montage des dossiers de subvention, les obligations sociales et fiscales, l'organisation de manifestations et l'emploi).

Petit rappel de quelques dates à retenir

Si vous avez des questions d'ordre juridique, comptable, fiscal, de gestion...

Les permanences d'information et de conseil reprennent, uniquement sur rendez-vous téléphoniques :

- vendredi 20 janvier 2023
- vendredi 10 février 2023
- vendredi 10 mars 2023
- vendredi 7 avril 2023
- **vendredi 12 mai 2023 (Journée Salon)**
- vendredi 16 juin 2023
- vendredi 7 juillet 2023
- vendredi 29 septembre 2023
- **vendredi 27 octobre 2023 (journée Salon)**
- vendredi 24 novembre 2023
- vendredi 15 décembre 2023

Merci de prendre rendez-vous auprès du service

Pôle Ressources

Houria KACIMI - 04 91 55 33 37

Josée SIERRA - 04 91 55 38 42

Dates à retenir et info

► Carnaval de Marseille - 6 mai 2023

La thématique de cette année « la Méditerranée »

► Vivacité - 3 septembre 2023

Réservez dès maintenant votre journée cite.asso@marseille.fr

► **Bals des séniors** : l'après-midi du jeudi 4 mai de 15h à 18h à la place du Général de Gaulle

► **Journée des séniors** : le jeudi 15 juin de 10h à 17h au plateau du parc du palais Longchamp

► Conférences

elles se déroulent dans la salle de conférence du Musée d'Histoire de Marseille au Centre Bourse de 14h30 à 17h.

Thèmes et dates :

- Les arnaques à la consommation : jeudi 30 mars

- Lutter contre le stress, bien dormir : jeudi 22 juin

► 7 clubs de loisirs pour les séniors

● **Club de la Bastide du Ginestet** 26 avenue de Valdonne 13013 Marseille - 04 91 06 54 17

● **Club la Plaine** - 34, Place Jean Jaurès 13001 Marseille - 04 91 47 97 09

● **Club Sébastopol Granoux** - 23, rue Granoux 13004 Marseille - 04 91 85 29 86

● **Club St Victor** - 7 bis, rue sauveur Tobelem 13007 Marseille - 04 91 90 27 10

● **Club St Cyr** - 83, chemin de la Valbarelle 13010 Marseille - 04 91 35 30 88

● **Club La Valentine** - 5 bd de la coopérative 13011 Marseille - 04 91 43 10 17

● **Club Montolivet** - 390, avenue de Montolivet 13012 Marseille - 04 91 66 74 78

Le petit repère

« Outil de liaison » entre les Associations adhérentes - Magazine gratuit

Responsable SVAE : Fabrice DARIETTO

Responsable DSA/Cité des Associations :

Marie-Christine GUILLAUME

Mise en page : Anouck FAKIRIAN

Achévé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie Municipale en janvier 2023

Personne à contacter : Anouck FAKIRIAN

petit-repere@marseille.fr

afakirian@marseille.fr

Tél. 04 91 55 27 62

